**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**APPROFONDISSEMENT EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET EN SCIENCES FONDAMENTALES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| **CODE : 821108U21D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 803** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 juin 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **APPROFONDISSEMENT EN SOINS INFIRMIERS GENERAUX ET** **EN SCIENCES FONDAMENTALES****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**  |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’Enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’acquérir des connaissances professionnelles en soins infirmiers généraux médicaux et chirurgicaux lui permettant de réaliser des soins techniques :
* liés à la préparation, à l’administration de médicaments dans le cadre des systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et cardio-vasculaire ;
* liés au maintien d’une respiration efficace, à la réalisation de pansements d’ostéosynthèse, au nettoyage instrumental de plaies ;
* de prendre les mesures obligatoires en cas de faute, erreur ou défaut d’administration de traitement ;
* de s’entraîner à la prise en charge globale de personnes prises en soins dans un contexte médical ou chirurgical, en utilisant une démarche systématique faisant appel aux concepts de la démarche en soins infirmiers ;
* d’acquérir et de se référer à des connaissances de base relatives aux pathologies médicales et chirurgicales pour les systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde, locomoteur ;
* de tenir compte de l’évolution des soins infirmiers par l’utilisation des nouvelles technologies.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En enseignement clinique : stage de renforcement des bases en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques**

*dans les services et secteurs où les stages ont été effectués conformément à la législation en vigueur et au programme de cette unité d’enseignement,*

*pour les soins infirmiers fixés dans le programme des unités d’enseignement pré-requises*

*en tenant compte de l’environnement du bénéficiaire,*

* lors d’une prise en soins d’un bénéficiaire adulte :
* respecter les règles de déontologie ;
* respecter les principes de base d’asepsie, d’hygiène, de confort et de sécurité ;
* réaliser, en choisissant un modèle d’observation, une collecte des données basée sur la concertation avec les membres de l’équipe, l’observation du bénéficiaire et des dossiers propres à ce dernier ;
* analyser les données :
* en présentant les problèmes traités en collaboration et au moins un diagnostic infirmier, en justifiant, le cas échéant son absence,
* en faisant des liens entre les données collectées et les caractéristiques pathologiques en fonction du diagnostic médical,
* en explicitant les indications du traitement propres au bénéficiaire ;
* dispenser des soins infirmiers généraux techniques liés à la préparation, à l’administration de médicaments, ainsi qu’à l’aide à l’établissement du diagnostic, à l’alimentation, à l’élimination par moyens invasifs et à la prévention des infections qui privilégient la globalité de la prise en charge en lien avec les données collectées et analysées ;
* adapter ses interventions en tenant compte des particularités liées à l’âge et à l’état mental des bénéficiaires ;
* transmettre oralement à l’équipe soignante et de consigner par écrit ses interventions, les résultats de celles-ci et les observations recueillies auprès du bénéficiaire de soins ;
* dans les rapports d’enseignement clinique :

*dans le respect des règles d’usage de la langue française et de l’intégrité des auteurs,*

* présenter un bénéficiaire de soins adulte en utilisant un modèle d’observation et en réalisant une analyse des données qui tienne compte des problèmes traités en collaboration et des diagnostics infirmiers éventuels ;
* mettre en évidence les particularités de la pathologie principale et les autres problèmes de santé ayant un retentissement sur le séjour actuel ;
* identifier parmi les indications générales du traitement médicamenteux celles qui sont propres au bénéficiaire en tenant compte du contexte.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité d’enseignement « Enseignement clinique : stage de renforcement des bases en soins infirmiers généraux et contextes spécifiques », code n° 821118U21D2, classée dans l’enseignement secondaire supérieur de transition.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :**

*dans son rôle propre et de collaboration, au départ de situations fictives de prises en soins d’un bénéficiaire adulte et en utilisant le vocabulaire adéquat,*

* de réaliser et de justifier des techniques de soins infirmiers généraux médicaux et chirurgicaux :
* qui respectent l’environnement du bénéficiaire, l’asepsie, les principes d’hygiène, de confort et de sécurité,
* qui permettent de préparer, d’administrer des médicaments dans le cadre des systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et cardio-vasculaire,
* qui envisagent le maintien d’une respiration efficace, la réalisation de pansements d’ostéosynthèse, le nettoyage instrumental de plaies ;
* d’identifier et de décrire les mesures obligatoires à appliquer en cas d’erreur, faute ou de défaut d’administration de traitement ;
* de décrire et d’expliciter en termes précis des pathologies médico-chirurgicales des systèmesendocrinien, hémato-lymphoïde et locomoteur en établissant des liens entre celles-ci et les processus physiopathologiques fondamentaux ;
* d’en préciser les méthodes diagnostiques et les options thérapeutiques actualisées et les éléments de surveillance ;
* d’identifier et d’expliciter les caractéristiques d’outils informatisés utiles au professionnel infirmier.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau d’organisation et de dextérité : la capacité d’organisation de l’environnement spatial et matériel propre aux soins et la maitrise gestuelle ;
* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
* le niveau de précision : la clarté et la concision au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation sa pratique ou la recherche de solutions ;
* le niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*en utilisant le vocabulaire adéquat,*

*dans le respect de l'arrêté royal du 18 juin 1990 tel que modifié portant fixation de la liste des prestations techniques de soins infirmiers et de la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l’art infirmier ainsi que des modalités d’exécution relatives à ces prestations et à ces actes et des conditions de qualification auxquelles les praticiens de l’art infirmier doivent répondre et de ses modifications,*

* 1. **Médecine générale et spécialités**

*au départ de situations fictives,*

* d’intégrer ses actions, en utilisant les outils adéquats issus de la démarche en soins infirmiers, dans la mise en œuvre du projet de soins du bénéficiaire dans un contexte médical ;
* de mettre en évidence dans les prestations techniques pour les systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et cardio-vasculaire, les précautions et les surveillances qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité thérapeutique ;
* d’acquérir et de justifier les gestes professionnels liés aux prestations techniques pour les systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et circulatoire dans le respect des principes de confort, de sécurité, d’hygiène, d’asepsie sur base de procédures de soins et/ou de plans de soins de référence ;
* d’identifier les procédures obligatoires en cas de faute, d’erreur ou de défaut d’administration des traitements envisagés dans le cadre du cours ;

les soins infirmiers suivants sont envisagés :

* Système endocrinien :
* insulinothérapie par voie sous-cutanée ;
* Système cardio-vasculaire :
* actualisation de la réanimation cardio-pulmonaire avec des moyens non-invasifs, en fonction des normes ;
* placement d’un cathéter dans une voie périphérique ;
* Système hémato-lymphoïde:
* préparation, administration et surveillance des transfusions ;
* prélèvement et traitement de sang transfusionnel et de ses dérivés.
	1. **Pratique de médecine générale et spécialités**

*pour des mises en situations fictives mobilisant les soins infirmiers généraux liés à l’activité d’enseignement de « Médecine générale et spécialités » de la présente unité d’enseignement*,

*dans le respect des principes de sécurité, d’hygiène, d’asepsie et de confort, dans le cadre d’une approche globale du bénéficiaire de soins,*

* d’appliquer les prestations de soins pour les systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et cardio-vasculaire, en utilisant les outils adéquats issus de la démarche en soins infirmiers, dans la mise en œuvre du projet de soins du bénéficiaire dans un contexte médical ;
* d’appliquer les prestations techniques sur la base de procédures de soins et/ou de plans de soins de référence ;
* de prendre les précautions nécessaires et d’effectuer les surveillances indispensables qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité thérapeutique pour des prestations techniques pour les systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et cardio-circulatoire ;
* d’appliquer des procédures obligatoires en cas d’erreur de faute ou de défaut d’administration des traitements envisagés dans le cadre du cours.
	1. **Chirurgie générale et spécialités**

*au départ de situations fictives,*

* d’intégrer ses actions, en utilisant les outils adéquats issus de la démarche en soins infirmiers, dans la mise en œuvre du projet de soins du bénéficiaire dans un contexte chirurgical ;
* de mettre en évidence dans les prestations techniques liées au maintien d’une respiration efficace, la réalisation de pansements d’ostéosynthèse, le nettoyage instrumental de plaies ; les précautions et les surveillances qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité thérapeutique ;
* d’acquérir et de justifier les gestes professionnels liés aux prestations techniques dans le cadre de la réalisation de pansements d’ostéosynthèse, le nettoyage instrumental de plaies, dans le respect des principes de confort, sécurité, hygiène, asepsie sur base de procédures de soins et/ou de plans de soins de référence ;

les soins infirmiers suivants sont envisagés :

* Systèmes respiratoire et cardio-vasculaire :
* aspiration et drainage des voies aériennes ;
* pansement et enlèvement d’un cathéter artériel ou veineux profond ;
* Système locomoteur:
* pansements avec matériel d’ostéosynthèse ;
* enlèvement de bandes plâtrées ;
* thérapie utilisant le chaud et le froid ;
* Système tégumentaire et muqueux :
* débridement des plaies du décubitus ;
* détersion des plaies ;
* application thérapeutique d’une source de lumière ;
* application de ventouses, sangsues et larves ;
* pansement et enlèvement de corps étrangers non incrustés dans les yeux.
	1. **Pratique de chirurgie générale et spécialités**

*pour des mises en situations fictives mobilisant les soins infirmiers généraux liés à l’activité d’enseignement de « Chirurgie générale et spécialités » de la présente unité d’enseignement*,

*dans le respect des principes de sécurité, d’hygiène, d’asepsie et de confort, dans le cadre d’une approche globale du bénéficiaire de soins,*

* d’appliquer les prestations de soins en utilisant les outils adéquats issus de la démarche en soins infirmiers, dans la mise en œuvre du projet de soins du bénéficiaire dans un contexte chirurgical ;
* d’appliquer les prestations techniques liées au maintien d’une respiration efficace, à la réalisation de pansements d’ostéosynthèse, le nettoyage instrumental de plaies, sur la base de procédures de soins et/ou de plans de soins de référence ;
* de prendre les précautions nécessaires et d’effectuer les surveillances indispensables qui placent le bénéficiaire de soins en sécurité pour des prestations techniques liées à la réalisation de pansements d’ostéosynthèse, le nettoyage instrumental de plaies.
	1. **Pathologies médico-chirurgicales**

*pour les pathologies des systèmes endocrinien, hémato-lymphoïde et locomoteur,*

* d’expliquer les différents termes spécifiques de la pathologie étudiée ;
* de définir et de décrire les symptômes les plus courants et les principales techniques d’investigation susceptibles d’orienter et de confirmer le diagnostic ;
* d’en énoncer et d’en expliquer les facteurs étiologiques habituels ;
* de solliciter les principaux processus physiopathologiques fondamentaux en présence et de synthétiser les éventuelles complications ;
* de citer les mesures préventives et les principales thérapeutiques dont le recours à la chirurgie ;
* de décrire les interventions chirurgicales en faisant appel à l’anatomie du système envisagé ;
* d’expliciter dans les pathologies chirurgicales, l’intérêt de la surveillance de certains paramètres, la nécessité de procéder à certains gestes lors du traitement péri-opératoire afin d’éviter les infections et/ou les complications.
	1. **Informatique appliquée aux soins infirmiers et e-santé**
* de décrire les principes de base :
	+ de l’architecture informatique des soins de santé (macro, méso, micro),
	+ de la gestion de la partie infirmière d’un dossier patient informatisé standard,
	+ les principes de base de la prescription électronique,
	+ des outils imposés par l’autorité publique ou mis à disposition (voir le site web « e-Health ») ;
* d’utiliser des outils informatiques applicables dans les secteurs hospitaliers et extrahospitaliers ;
* de lire et d’adapter une prescription médicale électronique.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours de pratique professionnelle de « Médecine générale et spécialités » et de « Chirurgie générale et spécialités », il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Médecine générale et spécialités | CT | B | 12 |
| Pratique de médecine générale et spécialités | PP | T | 24 |
| Chirurgie générale et spécialités | CT | B | 12 |
| Pratique de chirurgie générale et spécialités | PP | T | 24 |
| Pathologies médico-chirurgicales  | CT | B | 52 |
| Informatique appliquée aux soins infirmiers et e-santé | CT | B | 16 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 35 |
| **Total des périodes** |  | **175** |